



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Cofinancé par l'Union européenne

**PAYS BASSIN
D'ARCACHON-
VAL DE L'EYRE**

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL *du PAYS BARVAL*

Le programme d'actions 2025-2026

En réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire, les 17 communes et 3 intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (COBAS, COBAN et Communauté de Communes du Val de l'Eyre) se sont engagées fin 2021 dans l'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**.

L'objectif du PAT est de **réunir tous les acteurs du système alimentaire local pour travailler ensemble, à la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, afin de développer une agriculture résiliente et une alimentation suffisante, saine et de qualité pour les habitants du territoire.**

Ce document présente le deuxième programme d'actions du PAT.

Votre contact :
06 29 49 43 09
pat@paysbarval.fr





UN PROJET **TRANSVERSAL** EN 4 AXES STRATEGIQUES

AXE 1 : Foncier -
Installation -
Transmission

1

2

AXE 2 : sécurité
Alimentaire

AXE 3 :
sensibilisation

3

4

AXE 4 :
Gouvernance

AXE 1 - Foncier - Installation - Transmission

POUR SUIVRE LE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE ET AGRICOLE LOCALE AU SERVICE DE PRODUCTIONS NOURRICIÈRES ET DURABLES

Objectifs :

- Préserver, développer et maîtriser le foncier à vocation nourricière
 - Identifier les zones ayant un potentiel agricole et les préserver
 - Protéger le foncier agricole existant
 - Réguler le marché du foncier agricole
- Renforcer une production nourricière, durable et pérenne sur le territoire
 - Soutenir le développement des exploitations agricoles nourricières et durables existantes.
 - Faciliter et accompagner la transmission des exploitations agricoles
 - Accompagner l'installation de projets agricoles nourriciers viables
 - Faciliter la collaboration entre acteurs et la mise en réseau des acteurs.

ACTION 1 : Accompagner les collectivités : de la sensibilisation à la mise en œuvre de leur stratégie foncière agricole

Sous-action 1.1 : Poursuite de la sensibilisation : nouveau cycle de formation-action sur les outils de protection, maîtrise et régulation du foncier agricole au service des productions nourricières durables

Sous-action 1.2 Accompagnement à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le volet agricole du SCOT (PLU/PLUI)

Sous-action 1.3 Structuration d'une veille foncière active

Sous-action 1.4 Poursuite du déploiement des commissions foncières agricoles communales

ACTION 2 : Soutenir et développer les exploitations agricoles durables et nourricières

Sous-action 2.1 : Accompagnement des candidats à l'installation et sécurisation des parcours

Sous-action 2.2 : Sensibilisation aux enjeux de transmission et accompagnement des cédants

Sous-action 2.3 : Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agricoles durables et nourricières

Sous-action 2.4 Structuration et animation d'un dispositif partenarial d'accompagnement des dynamiques agricoles sur le territoire

ACTION 3 : Caractériser et expérimenter des lisières agricoles

Sous-action 3.1 : Identification des zones d'intérêt sur les communes pilotes

Sous-action 3.2 : Déploiement d'expérimentations et capitalisation

AXE 2 - Sécurité Alimentaire

GARANTIR UN ACCES A TOUS A UNE ALIMENTATION SAINE, SUFFISANTE ET DE QUALITE, FAVORISANT LE LOCAL

Objectifs :

- Mailler le territoire avec une offre alimentaire diversifiée, durable et de qualité favorisant le local
 - Renforcer la connaissance des besoins alimentaires du territoire et veiller au déploiement d'une offre alimentaire locale et de qualité y répondant.
 - Accompagner l'émergence de solutions logistiques et de transformation facilitant l'approvisionnement en denrées alimentaires locales.
- Lutter contre la précarité alimentaire en favorisant les synergies entre acteurs
 - Localiser, qualifier et quantifier la précarité alimentaire du territoire.
 - Faciliter les coopérations en veillant à la juste rémunération des producteurs.
- Accompagner la restauration collective directe et concédée.
 - Atteindre les objectifs de la Loi EGalim
 - Favoriser l'introduction de produits locaux de saison dont des produits de la mer
 - Réduire les déchets et le gaspillage alimentaire
 - Faire de la cantine un lieu d'équité lieu d'équité d'accès à une alimentation de qualité
- Développer des coopérations avec d'autres territoires porteurs de PAT sur des thématiques communes.

ACTION 4 : Accompagner les acteurs de la restauration collective dans le respect de la Loi EGalim et l'approvisionnement en produits locaux

Sous-action 4.1 Formation-action des gestionnaires de restauration collective concédée (commande publique, partage d'expériences)

Sous-action 4.2 Accompagnement des cantines vers un approvisionnement local

Sous-action 4.3 Élargissement du diagnostic à la restauration collective non scolaire et intégration au plan d'actions

ACTION 5 : Lutter contre la précarité alimentaire et accompagner les acteurs de l'aide alimentaire

Sous-action 5.1 Expérimentation de "Frigo anti-gaspi"

Sous-action 5.2 Élargissement de l'approvisionnement (sources et qualité)

Sous-action 5.3 Accompagnement des professionnels et bénévoles des structures d'aide alimentaire

ACTION 6 : Développer des outils de transformation mutualisés

Sous-action 6.1 : Poursuite de l'analyse des besoins en transformation et émergence de projets

Sous-action 6.2 : Accompagnement à la mise en œuvre

ACTION 7 : Renforcer la dynamique de réseaux et de coopérations territoriales

Sous-action 7.1 : Implication dans les réseaux départementaux et régionaux

Sous-action 7.2 : Contribution au Projet Recol'Terra (Bordeaux Métropole)

AXE 3 -

Sensibilisation

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE CONSOMMATION

Objectifs :

- Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une transition alimentaire
 - Sensibiliser aux modèles d'agriculture et d'alimentation favorisant le respect de l'environnement, les circuits courts et le local.
 - Sensibiliser à l'impact de l'alimentation sur la santé.
- Sensibiliser à la réduction des déchets du système alimentaire et valoriser les produits amenés à être gaspillés
- Faciliter la rencontre des acteurs, des connaissances et de compétences et faire connaître la démarche de PAT

ACTION 8 : Sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition alimentaire

Sous-action 8.1 : Développement de la Fête du PAT

Sous-action 8.2 : Participation aux événements nationaux (Festival Aliment-Terre, Journées Nationales de l'Agriculture)

ACTION 9 : Déployer des actions ciblées d'éducation à l'alimentation durable

Sous-action 9.1 : Mise en œuvre d'un Projet Éducation alimentaire des Jeunes (EDAJ)

Sous-action 9.2 : Défi Foyer à Alimentation Positive (Défi FAP), à destination des familles

Sous-action 9.3 : Sensibilisation du Conseil de développement (Fresque Agri'Alim)

ACTION 10 : Valoriser les biodéchets : opportunité d'une filière amendement locale à destination des exploitations agricoles et jardins partagés

AXE 4 - Gouvernance

ANIMER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE DU SYSTÈME AGRICOLE
ET ALIMENTAIRE ET ÉVALUER LES IMPACTS DU PAT

Objectifs :

- Renforcer l'animation de la dynamique territoriale
- Évaluer les impacts du PAT

ACTION 11 : Animer la dynamique territoriale autour d'une gouvernance alimentaire partagée

ACTION 12 : Évaluer de manière participative l'impact du PAT sur la durabilité et la résilience du système alimentaire



Votre contact :

06 29 49 43 09

pat@paysbarval.fr